

PROJET DE DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 9 DECEMBRE 2021

Finances n°2021-099 : Attribution d'un fond de concours à la ville d'Annemasse pour le parvis Nord du Pôle d'échanges multimodal

Monsieur Le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI41,

Considérant que la Ville d'Annemasse a aménagé le parc de la Rotonde et la rampe d'accès au passage sous terrain sur le parvis nord de la gare d'Annemasse

Considérant que cet aménagement crée un accès à la gare par le nord pour les habitants d'Ambilly et de Ville-la-Grand,

Considérant que le parc de la Rotonde offrira un lieu de détente à tous les habitants du nouveau quartier de l'étoile en construction sur la commune d'Ambilly,

Il est envisagé de verser un fond de concours à la commune d'Annemasse pour le financement de ces aménagements,

Considérant que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la ville d'Annemasse, conformément au plan de financement ci-dessous :

Plan de financement des aménagements réalisés par la ville d'Annemasse sur le parvis Nord

Annemasse	649 224.10
Fond de concours Ambilly	236 181.00
Fond de concours Annemasse Agglo	31 988.00
Subvention Confédération Helvétique*	766 659.00
Subvention CD74 dans le cadre du FDIS*	1 004 651.00
TOTAL €TTC	2 688 703.10

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** l'attribution d'un fond de concours à la ville d'Annemasse en vue de participer au financement du parc de la rotonde et de la rampe d'accès au passage sous terrain sur le parvis nord, à hauteur de **236 181 €**

- **D'INFORMER** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.
-

Pièce jointe :

- Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics extérieurs de la gare d'Annemasse